



DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT

Route de la Jetée
97240 LE FRANCOIS
Tél. : 05.96.54.32.26
Fax : 05.96.54.59.32
Mail : ce.9720771f@ac-
martinique.fr

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

ÉLÈVE

NOM..... PRÉNOM.....

SEXE : F - G - CLASSE.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCE ET N° DE POLICE.....

.....

PARENT RESPONSABLE : Père - Mère ou Tuteur

NOM - PRÉNOM

PROFESSION.....

ADRESSE COMPLÈTE

.....

E-mail :

N° de téléphone obligatoire (préciser le nom, s'il s'agit d'un voisin)

N° de portable de la mère : 06.96..... N° de portable du père : 06.96.....

N° de portable de l'élève : 06.96.....

Au François, le2024

AUTORISATION DE LA LIGUE

SIGNATURE DE L'ELEVE

SIGNATURE DES PARENTS



REGION ACADEMIQUE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



INSCRIPTION A L'INTERNAT

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

ENGAGEMENT

LYCEE POLYVALENT

Route de la Jetée
97240 LE FRANCOIS
Tél. : 05.96.54.32.26
Fax : 05.96.54.59.32

Mail : ce.9720771f@ac-martinique.fr

A REMPLIR EN DEUX EXEMPLAIRES

(Exemplaire à remettre à l'Intendance
à la rentrée lors du paiement du 1^{er} trimestre de pension)

Je soussigné(e) Mr - Mme.....

père - mère - tuteur ou tutrice de l'élève

de la classe de

- 1) - m'engage à faire respecter par mon fils, ma fille, le règlement de l'internat ;
- 2) - m'engage à payer les frais d'internat.
- 3) - m'engage à rembourser toute perte ou dégradation du matériel et des locaux dûment constatée ;
- 4) - autorise l'Administration de l'Établissement à transporter mon enfant à l'hôpital en cas d'urgence et m'engage à régler les frais éventuels.

- a) L'inscription à l'internat est faite pour toute la durée de l'année scolaire ; **les démissions exceptionnelles, dûment motivées devront faire l'objet d'un courrier adressé à Monsieur le Proviseur du Lycée Polyvalent du FRANÇOIS.** Celles-ci, si elles interviennent en cours de trimestre ne pourront donner lieu à un remboursement.
- b) L'admission et le maintien à l'internat ne deviennent effectifs qu'après le versement du montant de la pension.
- c) **Les anciens internes qui n'ont pas encore réglé la totalité des frais de pension pour l'année 2023/2024 ne seront pas admis à l'internat.**
- d) Le montant actuel de l'internat est de **1 450.00 €**, (forfait de septembre au 13 juin). Ce tarif est sujet à modification au 1^{er} janvier 2025 (Conseil d'Administration du premier trimestre 2024/2025). Ce montant est payable d'avance au comptant par carte bleue, chèques ou espèces. Toutefois, dans l'intérêt des familles, il peut être fractionné :
 - Septembre à décembre : 650 €, payable lors de l'entrée à l'internat en septembre (3 termes dont dernier versement le 2 décembre 2024)
 - Janvier à mars : 490 € (sous réserve modification au 1^{er} janvier 2025) payable en janvier (2 termes)
 - Avril à juin : 310 € (sous réserve modification au 1^{er} janvier 2025) payable en avril (1 terme).

A....., le 2024

SIGNATURE DES PARENTS



REGION ACADEMIQUE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



LYCEE POLYVALENT

Route de la Jetée
97240 LE FRANCOIS
Tél. : 05.96.54.32.26
Fax : 05.96.54.59.32

Mail : ce.9720771f@ac-martinique.fr

INSCRIPTION A L'INTERNAT

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

ENGAGEMENT

(Exemplaire à conserver par la famille)

Je soussigné(e) Mr - Mme.....

père - mère - tuteur ou tutrice de l'élève

de la classe de

- 1) - m'engage à faire respecter par mon fils, ma fille, le règlement de l'internat ;
- 2) - m'engage à payer les frais d'internat.
- 3) - m'engage à rembourser toute perte ou dégradation du matériel et des locaux dûment constatée ;
- 4) - autorise l'Administration de l'Établissement à transporter mon enfant à l'hôpital en cas d'urgence et m'engage à régler les frais éventuels.

e) L'inscription à l'internat est faite pour toute la durée de l'année scolaire ; **les démissions exceptionnelles, dûment motivées devront faire l'objet d'un courrier adressé à Monsieur le Proviseur du Lycée Polyvalent du FRANÇOIS.** Celles-ci, si elles interviennent en cours de trimestre ne pourront donner lieu à un remboursement.

f) L'admission et le maintien à l'internat ne deviennent effectifs qu'après le versement du montant de la pension.

g) **Les anciens internes qui n'ont pas encore réglé la totalité des frais de pension pour l'année 2023/2024 ne seront pas admis à l'internat.**

h) Le montant actuel de l'internat est de **1 450.00 €**, (forfait de septembre au 13 juin). Ce tarif est sujet à modification pour 2024 (Conseil d'Administration du premier trimestre 2024/2025). Ce montant est payable d'avance au comptant par carte bleue, chèques ou espèces. Toutefois, dans l'intérêt des familles, il peut être fractionné :

- Septembre à décembre : 650 €, payable lors de l'entrée à l'internat en septembre (3 termes dont dernier versement le 2 décembre 2024)
- Janvier à mars : 490 € (sous réserve modification au 1^{er} janvier 2025) payable en janvier (2 termes)
- Avril à juin : 310 € (sous réserve modification au 1^{er} janvier 2025) payable en avril (1 terme).

A....., le 2024

SIGNATURE DES PARENTS